119 décembre 2010

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

« Mastérisation » : des difficultés aujourd'hui, une catastrophe demain ?

© Avava - Fotolia.com

LE **DOSSIER** | 6
La « Mastérisation » les questionnaires 1er et 2nd degré

NOTRE **MÉTIER** | 11
Vaincre l'échec à l'école primaire

VIE **SYNDICALE** | 16
Rencontre avec les **« enseignants en résitance »**

2011

Le secrétaire général et les membres du Bureau National adressent à tous les inspecteurs syndiqués au SI.EN et à leurs proches tous leurs vœux pour cette année 2011 qui s'annonce bien difficile.

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

CPPAP N° 0511 S 07856

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Les Rencontres CASDEN

casden
BANQUE POPULAIRE

Vous avez fait le choix des métiers de l'enseignement pour préparer l'avenir des autres et vous voulez une banque respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Comme chaque année, la CASDEN vient à votre rencontre dans votre établissement. C'est l'occasion de découvrir tous les avantages d'une banque coopérative et de parler de vos besoins.

BANQUE POPULAIRE

REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire. (0,15 € TTC/min en France métropolitaine)

CASDEN Banque Populaire - 77424 Marne-la-Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042 - Crédit Photo : Jupiter. AVIS DE TEMPETE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL | 3
Réagir à la destruction du service public d'Éducation

LE DOSSIER | 6
La « Mastérisation »
Le questionnaire « mastérisation » dans le 1er degré | 6
Le questionnaire « mastérisation » dans le 2nd degré | 8
Commentaires sur la « mastérisation » dans le 2nd degré | 9

NOTRE MÉTIER | 12
Les fiches-métiers d'Inspecteur *(Communiqué de Presse)* | 10
Vaincre l'échec à l'école primaire | 11
Séminaire de Poitiers | 12
Disparition de la Direction de l'Encadrement | 13
Mosart : sortie de crise en vue ! | 14
Rencontre avec le député ***Frédéric Reiss*** | 15

VIE SYNDICALE | 16
Le SI.EN rencontre les « enseignants en résistance » | 16
Audience du 10 septembre 2010 | 17
SI.EN - Section du Haut-Rhin | 18
> Académie de Lille | 19
> Académie de Nantes | 20

RETRAITES | 22
Retraites : passage en force, une réforme ratée … !

TRIBUNE LIBRE | 23
Contes & légendes …

Directeur de la publication :
Patrick Roumagnac
Directeur de la rédaction :
Michel Volckcrick
Réalisation :
Yellowstone - design.fr
Impression :
IPP Nemours
CCPAP : **0511 S 07856**
ISSN : 1251-2028
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le **SI.EN**, le prix du numéro est de 7,50 €, l'abonnement annuel de 50 €.

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SI.EN - **UNSA** Education
23, rue Lalande
75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Réagir à la destruction du service public d'Éducation

Le Bureau National a retenu la réforme de la formation des enseignants comme thème de ce nouveau numéro de notre revue. Sa mise en place brutale et régressive sur le plan qualitatif a fait couler beaucoup d'encre et a mobilisé contre elle bien des énergies. Malgré quelques couacs dans l'expression syndicale qui ont facilité la tâche du ministre, l'opposition est néanmoins apparue massive. Les arguments avancés étaient de bon sens et les propositions des professionnels de l'éducation comme celles des usagers étaient tout sauf dogmatiques et bloquées. Las, rien n'y a fait et le ministre a su faire preuve d'un autisme qui ne faisait que préfigurer celui du pouvoir au moment de la réforme des retraites.

Il semble malheureusement que cette stratégie soit amenée à s'étendre : les perspectives en matière de répartition des emplois dans l'Éducation nationale, marquées par la suppression de moyens pourtant indispensables à la réussite des jeunes, s'inscrivent dans cette même logique. Peut-être poursuivra-t-on un jour le « *crime contre le service public* », mais aujourd'hui, face au vacarme de la rue ou dans le silence feutré des cabinets ministériels, le pouvoir en place s'acharne à mettre en pièces ce que des générations avaient méticuleusement et amoureusement bâti. Aux orties les valeurs de solidarité et d'émancipation de l'homme, place aux égoïsmes et à la rentabilité !

Face à cette politique d'une rare violence, il appartiendra, à terme, aux citoyens de réagir et de se prononcer. Cette échéance viendra en son temps, mais d'ici là il ne saurait être question pour notre syndicat de faire le dos rond en attendant d'hypothétiques lendemains meilleurs. C'est en participant activement à toutes les actions visant à défendre et à promouvoir ses valeurs fondatrices que le **SI.EN-UNSA Éducation** entend contribuer à la construction de l'École de demain.

Aurons-nous un jour le temps de pleurer le passé ? C'est possible, mais aujourd'hui l'urgence est ailleurs. Des processus sont en marche et nous devons impérativement nous adapter à de nouvelles contraintes pour tenir la place que nous estimons nôtre dans le débat éducatif. L'activité et l'engagement du Bureau National ne suffisent plus : la visibilité du **SI.EN** doit se retrouver dans chaque académie et nous devons apparaître partout comme des interlocuteurs dont la parole mérite d'être entendue. En s'appuyant sur l'exemple de plusieurs académies marquées par cette dynamique, le Conseil Syndical de décembre s'est résolument engagé dans cette voie qui prolonge de manière pertinente les orientations fixées lors du congrès de Nantes en matière de communication au sein de notre organisation. La nouvelle présentation de notre revue, le nouveau site Internet et ses outils annexes qui seront définitivement mis en place au cours de la première quinzaine de janvier, marquent des étapes qu'il nous faut renforcer.

Comme la société, l'École évolue. Certaines de ces évolutions nous font réagir violemment, d'autres ouvrent des espaces d'espoir, quelques-unes enfin, suscitent des inquiétudes souvent liées à des incertitudes. Le Conseil Syndical a fixé le cap : nous devons organiser un vaste débat qui débouchera sur des propositions du **SI.EN** par rapport aux évolutions des métiers de l'inspection. Pour que ce débat soit celui de tous les inspecteurs, il appartiendra à chaque syndiqué de le porter et de le faire vivre.

L'ambition est grande car le sujet est complexe ; elle apparaît cependant aujourd'hui comme le seul moyen de dépasser la colère, pour nous engager dans une dynamique constructive plus en adéquation avec notre orientation réformiste.

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

REPÈRES AGENDA

AOÛT

26

CAPN des IEN
Ajustements sur le mouvement des titulaires, les affectations des stagiaires et IEN recrutés par liste d'aptitude.
> (P. ROUMAGNAC - G. KIRCHMEYER - S. MARCEAU - E. ROQUES - Y. DESTOT)

30

SI.EN - Conférence de presse de rentrée et présentation de la nouvelle maquette de notre journal *« L'Inspection »*
> (M. LEVEQUE - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

SEPTEMBRE

8 - 9

SI.EN - Bureau national

10

Audience auprès de M. Jean-Robert PITTE, Délégué interministériel à l'Orientation.
> (Y. DESTOT - P. ROUMAGNAC)

13

MEN - Audience intersyndicale SI.EN / SNPI-FSU auprès de Monsieur R. CHUDEAU, Directeur de l'Encadrement.
> (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK - F. BOUGAULT)

21 - 22

Bureau National de la FGR-FP
> (J.-C. QUEMIN)

22

MEN - Audience fédérale auprès de Luc CHATEL
> (P. ROUMAGNAC)

MEN - Audience SI.EN auprès de M. DUWOYE, Secrétaire Général du MEN-MESR.
> (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

29

Réunion de la section académique de BORDEAUX
> (D. GAUCHON)

UNSA ÉDUCATION - Conseil fédéral national
> (P. ROUMAGNAC)

30

Conseil Supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC)

OCTOBRE

6

Carcassonne - Rencontre avec des responsables du réseau « Enseignants en résistance pédagogique »
> (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

Conseil syndical national du SNIA-IPR
> Participation de F. BOUGAULT

12 - 13

Jury national des « Ecoles fleuries ».
> Le SI.EN y était représenté par C. DURAND

19

Réunion de la section départementale du Pas-de-Calais
> (P. ROUMAGNAC)

20

Réunion de la section section académique de LILLE
> (R. DECOFOUR - F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK)

NOVEMBRE

4

CTPM
> (P. ROUMAGNAC)

5

Groupe de travail - Préparation de *« l'Annuaire 2011 des corps d'Inspection »*
> Editions FOUCHER (M. GILLIOT)
> Editions MAGNARD (Mme BENICHOU)
> Editions FOUCHER (M. GILLIOT)
> SI.EN (D. GAUCHON - A. CADEZ)

18

MEN - Rencontre conjointe SNPI-FSU / SI.EN avec Mme THEOPHILE, DGRH.
> SNPI-FSU (M. GONNET)
> SI.EN (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

24

Rencontre avec F. REISS, Député.
> (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

26

signature du protocole Fédération des Autonomes de Solidarité / SI.EN dans le cadre du Salon européen de l'Éducation
> (F. MONTUELLE - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

29

Comité exécutif fédéral UNSA ÉDUCATION
> (P. ROUMAGNAC)

30

SI.EN - Bureau national

DÉCEMBRE

1

SI.EN - Conseil syndical

OCDE - Présentation des grandes tendances de l'enquête PISA 2009
> (M. VOLCKCRICK)

9

CAPN - Avancement à la hors-classe au titre de 2011 avec Mme THEOPHILE, DGRH.
> (P. ROUMAGNAC - G. KIRCHMEYER - Y. DESTOT D. QUINCHON - J. COLIN)

10

OCDE - Résultats de l'enquête PISA 2009
> (M. VOLCKCRICK)

… à nos collègues

Jean Buisson n'est plus …

Il ne s'agit ni d'un scoop, ni d'une nouvelle récente puisque, lorsque ce texte paraîtra, il y aura un an ou presque qu'il nous aura quittés. Il est décédé des suites d'un stupide accident domestique survenu à son domicile.

J'ai été longtemps, même s'il était mon aîné, l'un de ses compagnons de lutte et j'aurais aimé évoquer sa jeunesse, sa carrière et, aussi, son action dans la Résistance (il était, à ce titre, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur). Cela ne m'est malheureusement pas possible puisque le collègue qui m'avait annoncé sa mort n'a jamais trouvé le temps de me communiquer les renseignements précis dont j'aurais eu besoin et que je lui ai demandés à diverses reprises.

Je m'en tiendrai donc, sachant que ce n'était là que l'un des aspects de sa vie, de son action et de son talent, à ce qu'il fut syndicalement.

Entré tôt au Bureau national du Syndicat des Inspecteurs, il en devint très vite l'un des éléments-clés et, tout naturellement, le Secrétaire national de la commission corporative. C'était un combattant, un lutteur, et ses facultés d'analyse et de synthèse étaient reconnues et appréciées de tous. C'était également un « debateur » talentueux, redouté et respecté des technocrates du ministère.

C'était aussi un homme chaleureux, lucide, dont l'amitié ne se démentait pas quand, rarement spontanément, il l'avait accordée, d'une indéfectible fidélité.

C'était un laïque convaincu qui a passé sa vie à militer et à se battre pour l'Ecole qui l'avait formé, qu'il servait et qu'il s'appliquait à promouvoir.

C'était aussi un fin connaisseur de notre langue qu'il maniait, en toutes circonstances, avec un réel talent.

Il a effectué, dans la Drôme, à Montélimar précisément, un passage aussi prolongé que remarqué.

Il a accompli, pour notre syndicat, un travail en profondeur et le nombre de rencontres et d'audiences auxquelles il a participé, toujours de manière active et constructive, est considérable.

Travaillant d'abord dans son ombre, puis en symbiose avec lui, j'ai tout naturellement pris sa succession syndicale quand il a décidé de prendre sa retraite, aussi bien syndicale que professionnelle. Et c'est là, plus encore, que j'ai pu mesurer l'importance et la portée du travail qu'il avait accompli.

Ami Jean, vieux camarade, tu nous as quittés. Mais les graines - laïques - que tu as semées ont germé, et la moisson syndicale, pour modeste qu'elle soit, porte encore et portera longtemps ta marque.

Que Madame Buisson, ton épouse, sache que tes vieux copains et le **SI.EN** tout entier ne t'oublieront pas.

Michel Cruchet
Ancien secrétaire national
Ancien trésorier national
Ancien représentant des retraités au B.N.

Paul Rivière

Notre collègue et ami Paul Rivière est décédé le 15 avril 2010 à Seraincourt (95).

Paul a consacré une grande partie de sa vie à l'Ecole. Après avoir exercé comme instituteur dans la Nièvre, il est muté à Seraincourt où il exerce les fonctions d'instituteur et de secrétaire de mairie de 1952 à 1966. Reçu au CAIP en 1968, nommé à Metz pour deux années scolaires, puis à Pontoise où il occupe plusieurs postes avant d'obtenir la circonscription de Cergy et du Vexin. Il est nommé au Conseil municipal de Seraincourt comme premier adjoint en 1983 et élu maire de 1985 à 1995.

Collègues ensemble dans le Val d'Oise, nous étions devenus très amis et, très rapidement, nous avons milité ensemble au syndicat des IDEN.

Syndicaliste actif et convaincu, il n'a jamais cessé de protester contre ce qu'il considérait comme une injustice, le fait que nos collègues partis en retraite avant les nouvelles dispositions de la hors-classe, c'était notre cas, ne puissent en bénéficier. Il fallait s'y attendre de la part d'une administration qui suit les textes à la lettre sans se préoccuper des injustices qu'ils peuvent engendrer. Malgré des démarches au plus haut niveau avec l'aide du syndicat et des parlementaires de nos circonscriptions, nous n'avons obtenu aucun résultat. Le Président Chirac nous avait invités à l'Elysée, c'est sa collaboratrice qui nous a reçus et noté nos doléances. C'est resté sans suite. Nous avons continué de militer et de participer aux réunions du Bureau quand celles-ci se tenaient en province et puis la maladie a mis un terme à nos revendications.

C'est un ami qui honorait l'enseignement qui nous a quittés. Nous ne l'oublierons pas.

Nous exprimons à Madame Rivière nos sincères condoléances, ainsi qu'à toute sa famille.

Pierre Tarel

Roger Bouthemy

Notre collègue, Roger Bouthemy, vient de nous quitter, dans sa soixante dix huitième année, après une fin de vie marquée par la souffrance pour lui et son entourage qui l'a accompagné avec dignité et affection. Roger était un homme de cœur et de caractère, un professionnel rigoureux qui avait su faire l'unanimité autour de sa personne. Son honnêteté intellectuelle, sa probité morale, son attachement au service public son dévouement et sa disponibilité en avaient fait un collègue apprécié, un syndicaliste écouté .Cet homme de conviction se caractérisait par une grande fidélité dans ses engagements, ses amitiés, ses origines.

Après son passage à l'école Normale de Savenay, il va effectuer un parcours professionnel remarquable, il devient très tôt maître d'application puis conseiller pédagogique. Après avoir réalisé un intérim d'inspecteur à Châteaubriant il entrera au centre de formation des Inspecteurs à Saint Cloud. A sa sortie il rejoindra Quimper pour un septennat à l'issue duquel il revient sur ses terres à Saint Nazaire où il prendra sa retraite en 1987.

Passionné d'histoire, travailleur infatigable, inscrit dans la vie locale, Roger était un homme chaleureux à l'écoute il ne laissait personne indifférent. Avec notre souvenir ému nous adressons à son épouse, Ginette, et à ses enfants l'expression de notre très vive sympathie et l'assurons de notre cordiale amitié.

Gérard Lostie
Yves Jouan

Le questionnaire « mastérisation »

La réforme des concours de recrutement des professeurs au niveau du Master a eu pour conséquence immédiate à la rentrée 2010 la réforme de la formation des enseignants du premier et du second degré, placée dorénavant sous la responsabilité des recteurs.

De fait, la mission est confiée dans les académies aux divisions de la formation et aux corps d'inspection. Ceux-ci ont mis en place des plans de formation disciplinaires, transversaux et d'accompagnement.

Trois mois après la rentrée, il est déjà possible de procéder à un premier bilan d'étape sur la formation des PE et PLP stagiaires dans différentes académies, et de mesurer un premier impact sur les élèves, les équipes pédagogiques, les stagiaires eux-mêmes et plus généralement le système éducatif dans son ensemble.

▶ DANS LE PREMIER DEGRÉ

1 Désignation des tuteurs et des maîtres d'accueil

- En grande majorité, les tuteurs sont des titulaires du CAFIPEMF. Des MAT ont été sollicités, principalement dans les départements les plus importants, là où le contingent de PEMF était insuffisant pour accueillir les professeurs d'école stagiaires. Des CPAIEN sont aussi concernés par le tutorat mais de façon minoritaire.

Les tuteurs ont été parfois directement désigné par l'IA ou l'IEN-A sans aucune concertation avec les IEN. Aucune difficulté particulière n'a été metionnée pour ces recrutements. Les refus ont été rares.

- La désignation des tuteurs et maîtres d'accueil s'est faite en fonction des expériences connues des uns et des autres, après consultation des intéressés ou sur la base du volontariat. Par contre, bien des IEN n'ont pu affirmer avec certitude si l'ensemble des tuteurs (hormis les MAT) seront rémunérés, ni à quelle hauteur.

2 Accueil de ces professeurs stagiaires

- Le premier accueil officiel s'est déroulé à l'IA ou à l'IUFM, dès fin du mois d'août, sous la présidence de l'IA qui a insisté sur le parcours personnalisé des PES.
- Lors de la prérentrée, ces derniers ont rencontré leurs tuteurs.
- Certains PES ont été placés d'emblée dans la classe du MAT compagnon pour y être en stage de responsabilité pendant 4 semaines (novembre).

3 Formation donnée durant cette première période

- Un panel très étendu de formation qui va du simple compagnonnage par les MAT jusqu'à 7 semaines en IUFM et en circonscription en passant par des jours de formation assurés par les IEN et les équipes de circonscription, de la pratique accompagnée avec PEMF, des observations de classes, des regroupements en circonscription et en IUFM.

4 Implication des inspecteurs dans l'organisation et la formation

- Selon les départements, elle a été très inégale.
- Les IEN ont parfois été très peu sollicités pour cette première période.
- Mais, en général, ils ont organisé le pilotage avec leurs équipe de circonscription.

Ils ont ainsi mis en place et conduit les réunions de formateurs, assuré le suivi de la formation, contrôlé l'affectation des stagiaires et leur accueil en circonscription.

5 Prise de fonction des professeurs stagiaires à partir des vacances de Toussaint

- Certains PES bénéficient d'un stage massé début novembre à l'IUFM qui devrait leur apporter les compléments didactiques et la préparation nécessaires à leur prise de fonction.
- De façon très majoritaire, les PES sont placés sur des postes de remplacement où ils peuvent assurer un temps de service aussi significatif que possible (stage statutaire, de FC ou sur congé long) même s'il a fallu parfois « casser » des congés longs déjà remplacés.
- L'affectation se fait sur des congés de 2 semaines au minimum mais qui peut aller jusqu'à un total de deux périodes de 5 semaines.
- Certains PES effectuent aussi ce stage dans la classe du MAT compagnon.
- Si, dans certaines circonscriptions, il a été décidé de confier aux stagiaires tous types de poste, beaucoup ont préféré ne pas leur attribuer des CP, des CM2 ou des classes en ASH (CLIS) et Réseaux d'Education Prioritaire (RAR et RRS) ou des postes dits « fractionnés » .

6 Formation universitaire prévue

- Pour les étudiants de master, la convention rectorat-université est en cours d'élaboration ou de signature.
- La formation revêt plusieurs formes très variées et elle est assurée principalement par l'IUFM :
- Les PIUFM interviennent sur la didactique des disciplines.

7 Formation professionnelle prévue

Ici encore, les modalités et les types de personnels concernés par la mise en œuvre de cette formation sont différents d'un département à l'autre.

- Parfois l'IUFM et les PEMF ne sont pas impliqués. Ailleurs, ils prennent en charge la formation avec les IEN et les CPAIEN.
- Les formateurs interviennent sur les aspects de mise en œuvre pédagogique, les préparations de séances. Ils assurent le suivi des PES.
- Cette formation doit se faire en circonscription le mercredi matin (par les IEN et CPAIEN), dans des regroupements ou stages d'une durée variant de 3 à 5 semaines.
- À ce jour, nul ne peut connaître le niveau d'implication de l'IUFM ou de l'Université quant à cette formation. Tout le monde semble en attente de la signature de la convention Rectorat-Université.

8 Contraintes entraînées pour les inspecteurs

- **Les plus optimistes** considèrent qu'il y aura peu de contraintes supplémentaires excepté la vigilance et le soutien pour PES en difficulté ainsi que la gestion des usagers mécontents.
- **Les « réservés » et « pessimistes »** parlent d'une surcharge de travail consécutivement :
  - aux visites supplémentaires à ajouter au programme annuel d'inspections ;
  - à l'attention particulière en matière d'affectation des stagiaires, qu'il faudra tenter de concilier avec les congés des titulaires ;
  - à l'engagement des IEN et des secrétaires de circonscription dans une gestion des besoins au jour le jour qui s'annonce délicate ;
  - aux différentes formations à organiser et à gérer (pour les stagiaires et pour les MAT), aux réunions de bilan avec les formateurs et les stagiaires ;
  - à l'évaluation beaucoup plus lourde des PES.

  Dans la perspective du DPPE, chaque PE stagiaire sera inspecté comme le furent les PE2.

9 Indemnités prévues pour les tuteurs

L'analyse des réponses montre qu'en ce domaine le flou est total.

- Ces réponses vont en effet du « je ne sais pas » à « 700 € » annuels en passant par « 200 € » sans aucune certitude sur les bénéficiaires éventuels : PEMF ? MAT titulaires du CAPIPEMF ? MAT Compagnons ? Tuteurs CPAIEN ?
- Il semble que les textes réglementaires peuvent être largement interprétés et que des propositions sont en cours mais pas encore validées.
- En revanche, l'incertitude la plus notable concerne les CPAIEN tuteurs qui pourraient ne toucher aucune indemnité et qui, par conséquent, vivent très mal cette situation.

10 Conséquences sur la formation hors temps scolaire

(anciennes animations pédagogiques)

Pour une large majorité, il est considéré qu'il n'y aura aucune conséquence directe sur la formation hors temps scolaire dont le volume global est préservé.

11 Conséquences sur les stages de formation continue

- **Les avantages**
  - une récupération de moyens de remplacement, susceptible d'accroître le volume de stages ;
  - dans certains endroits, en effet, des supports de formation continue ont été réservés pour permettre le départ en stage des PE titulaires et la mise en responsabilité des PES.
- **Les réserves**
  - La limitation du stage en responsabilité de M2 aux seuls admissibles risque de supprimer une partie conséquente des stages de FC sur ces moyens de remplacement ;
  - l'université apparaît moins disposée que ne l'était l'IUFM à s'engager dans la FC. Cette charge sera supportée par les IEN, les conseillers pédagogiques et les PEMF.
- **Les inconvénients**
  - Le volume de la Formation Continue est en très forte baisse, voire quasi inexistant. Le plan de FC se limite à la FC obligatoire : nouveaux directeurs, enseignants spécialisés débutants, CAFIPEMF. Les stages de trois semaines ont disparu en même temps que les PE2.

12 Conséquences sur la disponibilité des inspecteurs

- Les plus optimistes des IEN pensent que cela n'aura pas plus d'incidence que dans le système précédent.
- Mais la majorité des réponses tend à montrer que ces mesures vont dans le sens d'un accroissement de la charge de travail des IEN et d'une diminution de leur disponibilité. La charge est très lourde pour l'IEN chargé de la coordination de la formation, ainsi que pour son équipe.
- La crainte principale se situe quant à la moindre disponibilité de l'IEN pour les inspections des PE titulaires, les CAPD, CTPD, la FC et les animations pédagogiques.
- La question est posée de savoir si l'inspection en classe va devenir la variable d'ajustement de la disponibilité de l'IEN. ■

Le questionnaire « mastérisation » *suite*

▶ DANS LE SECOND DEGRÉ

1 Désignation des supports et des tuteurs

- **des supports** réservés aux stagiaires ont été implantés dans les établissements volontaires, puis validés par les inspecteurs.
- **Les tuteurs** ont été proposés par les inspecteurs dans ces établissements.

Il y a eu des refus des plusieurs ordres, quelques-uns à cause de motifs pédagogiques ou personnels, mais aussi des refus de principe par rapport aux nouvelles modalités de formation.

2 Accueil des stagiaires

- Un accueil institutionnel s'est déroulé sur une journée à la fin du mois d'août.
- Un accueil pédagogique a été organisé sur une ou plusieurs journées et animé à la fin du mois d'août par les corps d'inspection. L'objectif de ces journées était de permettre aux stagiaires que la prise de contact avec leurs élèves se déroule correctement.
- Les inspecteurs ont également animé une journée de formation à destination des tuteurs.

3 Prise de fonction

Dans certaines académies, les stagiaires ont pris leurs fonctions dès le jour de la rentrée, pour un service complet. Ils bénéficient théoriquement d'un faible volume de décharge, mais qui ne peut pas toujours être effectif à cause des contraintes des établissements et du manque de professeurs titulaires remplaçants.

4 Formation

- **Durant la première période**

  Une ou deux journées de formation ont été proposées dès la rentrée. Elles étaient consacrées à la prise de contact avec la classe, la construction d'une progression pédagogique et la préparation d'une séquence pédagogique.

- **Ensuite ...**

  Les stagiaires bénéficient de douze à vingt jours de formation pour l'année. Ils peuvent parfois, sous certaines conditions, bénéficier des formations inscrites au PAF.

  La formation universitaire est mise en œuvre par l'IUFM dans certaines académies, la formation professionnelle étant, elle, dispensée par les tuteurs et les formateurs.

5 Conséquences sur la formation continue

Les moyens consacrés à la formation des stagiaires sont pris sur le budget global de la formation. La conséquence sera donc une diminution de la part de la formation continue.

6 Implication et contraintes des inspecteurs

- Les inspecteurs ont assuré l'accueil des stagiaires. Ils ont également construit la formation en collaboration avec les partenaires institutionnels, la division de la formation et les IUFM, et recruté les formateurs..
- Ils ont procédé à l'analyse de l'autoévaluation et des besoins en formation des stagiaires et formulé des propositions d'actions en retour.
- Ils assurent le suivi des stagiaires tout au long de l'année, en collaboration avec les tuteurs et les chefs d'établissement.
- Les inspecteurs étant très investis dans la formation des stagiaires et dans son suivi, ils seront évidemment moins disponibles pour mener à bien leurs autres missions. ■

► Coordonner une formation ... nouvelle dans le premier degré !

Un nouveau dispositif de formation… une circulaire … les organisations fluctuantes et imprécises … C'est sans doute ce qui caractérise cette année zéro de la formation nouvelle.

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, n'en déplaise au ministre.

Pour un IEN

C'est d'abord une course à l'information : comment fait-on ? qui assure le suivi ? combien de visites ? qui valide la formation ? où affecte-t-on nos jeunes collègues fraichement recrutés ? Bien sûr, on assure une cohérence académique bien difficile à mettre en œuvre, entre les prérogatives de l'un, les idées de l'autre, le peu d'importance accordée aux propositions des IEN, la méfiance totale des organisations syndicales y compris de la nôtre…

C'est ensuite une chasse aux postes d'accueil pour nos jeunes professeurs stagiaires… des arrangements avec les directives données par la circulaire (pas de CP, pas de CM2, pas de RAR), on fait comme on peut !

Et puis c'est un temps phénoménal pour gérer les parents forcément mécontents (audiences, visites dans les classes, rendez-vous téléphoniques). Et c'est encore du temps pour accueillir les jeunes professeurs stagiaires, les rassurer, les conseiller, éviter qu'ils n'allument de nouveaux feux.

Mais c'est dans l'intérêt des jeunes professeurs qui ont « reçu » une formation au rabais de type « retour en arrière » : un bagage de secours, quelques vidéos, une belle serviette, des beaux livres et une dose de confiance en soi à raviver tous les soirs avant de consacrer de nombreuses heures de préparation des leçons du lendemain.

Et moi, IEN de base, je cherche du sens, des mots pour me convaincre que cela pourrait faire évoluer les pratiques et surtout les résultats des élèves. Et je ne suis pas sûr de trouver beaucoup de réponses satisfaisantes…

Jacky Courtais
jacky.courtais@sien-unsa-education.org

Commentaires sur le questionnaire « mastérisation » dans le second degré

Les constats réalisés dans les académies montrent que des actions d'accueil, d'animation et de formation ont été mises en place, grâce notamment à l'implication forte des corps d'inspection.

Malgré cela, il convient d'abord de constater les conditions de prise de fonction des professeurs stagiaires, qui, pour la plupart d'entre eux, achèvent leur formation universitaire et n'ont eu aucune expérience de l'enseignement.

Dès le jour de la rentrée, les professeurs stagiaires ont pris en charge leurs élèves dans le cadre d'un service complet. La charge de travail d'une première rentrée est très importante, allant des prises de contact avec les classes qui doivent être réussies, des constructions de progressions, des préparations de séquences et de séances, de la gestion de la classe et des groupes et la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

Malgré une ou deux journées d'accueil, et l'aide de leur tuteur, la mise en œuvre de toutes ces tâches n'est pas aisée car les intéressés n'ont pas reçu de réelle formation en amont de leur prise de fonction.

Les journées de formation proposées dans les académies aborderont évidemment ces problématiques, mais en aval des difficultés rencontrées sur le terrain.

Pour un professeur stagiaire débutant (n'ayant eu aucune expérience en tant que personnel non titulaire), le volume de la formation proposée (20 jours dans une situation favorable) n'apparaît pas suffisant au regard des besoins pédagogiques et didactiques de ces professeurs stagiaires. Les moyens nécessaires à la formation ne sont donc pas à la hauteur des besoins.

Cette dégradation de la formation des enseignants va être obligatoirement dommageable à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Un temps obligatoirement très long sera nécessaire aux professeurs débutants pour acquérir une pratique satisfaisante et développer toutes les compétences utiles à l'exercice de leur métier. C'est donc plusieurs générations d'élèves qui vont en pâtir.

Quant aux enseignants eux-mêmes, il est à craindre que ces nouvelles modalités d'entrée dans le métier seront un frein à leur motivation, ou une raison de les pousser à interrompre prématurément leur carrière.

Le **SI.EN-UNSA Éducation** a toujours été un syndicat réformisme. A ce titre, il n'est pas obligatoirement favorable au retour à la situation antérieure.

L'élévation du niveau de recrutement des professeurs est une démarche louable, dans les disciplines où les diplômes universitaires existent et sont en adéquation avec la formation dispensée au lycée professionnel.

L'enseignement de qualité que notre société est en droit d'attendre exige et implique pour les nouveaux recrutés une formation initiale conséquente et de qualité, qui serait alors bénéfique à tous les acteurs du système et au système lui-même.

Nous souhaitons donc que les modalités de formation des professeurs stagiaires soient revues en profondeur, afin de répondre à cette exigence de qualité, et assorties de moyens matériels et humains à la hauteur de cet enjeu.

Nous demandons également que les inspecteurs, au travers de leurs organisations représentatives, soient associés à la réflexion en vue de la construction de ces nouvelles modalités. ■

© Luc Bentz

Les fiches-métiers d'Inspecteurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nous avons bien pris connaissance des fiches « Inspecteur du primaire » et « Inspecteur du secondaire » du référentiel des emplois-types que vous nous avez transmises pour avis.

Je souhaite tout d'abord vous faire observer que, d'une part, les statuts des inspecteurs sont précisés dans un décret commun pour le premier et le second degré et que, d'autre part, les missions des inspecteurs font l'objet d'une définition partagée que ce soit dans les notes de service ou sur le site du ministère.

Je vous signale également que la loi mettant en place le socle commun des compétences et des connaissances insiste sur la nécessaire continuité entre 1er et 2nd degré. Il semble donc assez peu cohérent d'introduire une rupture en ce domaine pour les corps d'inspection, au moment même où de nombreux recteurs insistent légitimement pour que soit renforcé le travail en équipe des personnels d'encadrement tout au long de la scolarité des élèves.

Ainsi, que ce soit dans l'intérêt des usagers du service public ou dans un souci de cohérence vis-à-vis des textes réglementaires, **il nous semble indispensable que les emplois d'inspecteur du primaire et du secondaire soient regroupés dans une fiche unique.**

Il apparaît du reste, en comparant les deux rédactions, que les différences sont extrêmement ténues. A tel point qu'elles semblent souvent plus conséquentes à l'intérieur d'un emploi (situation des IEN IO dans le second degré, par exemple, ou situation des IEN ASH dans le premier degré) qu'entre les deux emplois identifiés.

Une fusion entre ces fiches serait d'autant plus souhaitable que certaines compétences sont évoquées pour un seul niveau alors qu'elles relèvent manifestement des deux. C'est le cas, par exemple, de la compétence opérationnelle « *Exprimer et structurer des idées par écrit* » qui figure pour le second degré et est curieusement absente pour le primaire. Ceci est d'autant plus étonnant que l'Inspection Générale du second degré s'est assez nettement opposée à l'idée d'une épreuve écrite au concours de recrutement des inspecteurs, alors même que celle du premier degré y était favorable. Il serait donc assez surprenant de constater qu'une compétence non discriminante dans le cadre du concours soit placée pour les uns au rang des « *compétences principales* » dans le descriptif de l'emploi alors qu'elle n'y figurerait pas pour les autres, lesquels en ont pourtant besoin au quotidien !

Ces fiches n'évoquent pas non plus l'évolution de la carte de formation, pourtant cette mission est essentielle dans le second degré et de solides connaissances en ce domaine doivent être maîtrisées dès le premier degré si, comme le ministère semble le souhaiter en d'autres écrits, l'éducation à l'orientation doit être l'affaire de tous et doit particulièrement impliquer tous les cadres. Il faut noter à cet égard que la prise en charge précoce des difficultés scolaires, et tout particulièrement des difficultés liées à une insuffisante maîtrise de la langue, ne peut être dissociée d'une approche collective et continue.

J'insiste encore sur les apparentes difficultés de rédaction liées à cette séparation arbitraire entre primaire et secondaire, puisque dans les « *spécialités éventuelles* » du premier degré apparaît « *encadrement* », ce qui est paradoxal ou tautologique ! A contrario, les rédacteurs ont manifestement souhaité donner du corps à la fausse spécificité que constitue la fiche d'inspecteur du primaire en confiant à ces derniers des responsabilités qui, statutairement, appartiennent à d'autres. Il en va ainsi, par exemple, de l'affirmation selon laquelle les « *inspecteurs de l'enseignement primaire* » (vocable qui nous renvoie près de deux siècles en arrière, à l'époque où ce corps fut créé par Guizot) doivent « *gérer la carte scolaire* ». Les directeurs départementaux des services de l'éducation nationale apprécieront peut-être de voir leurs tâches sérieusement allégées !

Il faut aussi observer que chaque année, dans le cadre du mouvement, des inspecteurs souhaitent changer de spécialité pour passer du premier au second degré et réciproquement.

Au bout du compte et de manière synthétique, le **SI.EN-UNSA Éducation vous demande de revoir la rédaction de ces fiches en les fusionnant** et en introduisant la référence aux IEN du premier degré comme une « spécialité éventuelle », laquelle pourrait être complétée par les mentions « *ASH* », « *Préélémentaire* » et « *TICE* » (ces derniers sont certes encore peu nombreux, mais leurs missions sont particulièrement importantes à l'époque du développement de l'école numérique rurale et des espaces numériques de travail). Il serait dès lors possible de rester dans une évocation suffisamment générique des missions partagées en laissant aux notes de service diverses et variées la responsabilité de préciser ce qui doit l'être, en fonction de l'évolution des contextes et de l'actualité des réformes initiées au sein du système éducatif.

Notre syndicat reste bien entendu à votre disposition si vous souhaitez des éléments complémentaires.

Espérant que ces quelques propositions sauront retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mon attachement sans faille à un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

Patrick Roumagnac
patrick.roumagnac@sien-unsa-education.org

Vaincre l'échec à l'école primaire

*Tragédie grecque, l'*Institut Montaigne *rejoint le chœur des pleureuses pour dénoncer « la fiction de l'inspection » …*

On y retrouve, bien évidemment, de nombreux extraits des rapports précédents, Thélot, Ferrier, ceux de l'Inspection générale. Rien de bien neuf sur le fond.

S'il s'affiche « *dépourvu de toute attache partisane* », pour preuve « *ses financements, exclusivement privés […] l'Institut Montaigne] réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile issus des horizons et des expériences les plus variés.*

Il concentre ses travaux sur des thèmes tels que la cohésion sociale, l'intégration des minorités, la légitimité des élites..., la spécialisation industrielle… »

Si tant est que le caractère exclusivement privé des financements puisse être une garantie d'objectivité, de neutralité et de validité scientifique, le préambule du rapport précise prudemment que « *les opinions et les jugements qui y sont formulés sont exclusivement ceux de leurs auteurs. Ils ne sauraient être imputés ni à l'institut, ni, a fortiori, à ses organes directeurs.* »

En s'affichant comme élite sociale, indépendante, donc neutre et sans parti pris, il est aisé d'affirmer l'expertise de son analyse et la pertinence de ses propositions pour noircir le tableau par des effets d'accumulation ou des pirouettes arithmétiques : 150 000 élèves en échec scolaire par an, cela fait « *3 millions de laissés-pour-compte par l'école primaire en 20 ans, et une situation qui se dégrade.* »

L'*Institut Montaigne* n'y va pas de main morte, l'accroche fait son effet, et tout rapprochement avec le taux de chômage ou de précarité n'engage bien évidement que ses auteurs.

La mise à plat devient vite remise en cause, en bloc : dispositifs d'aide, enseignants, directeurs, inspecteurs, programmes scolaires, rythmes. Certes, l'École et son système sont loin d'être exempts de défauts et de dérives. Pour ne citer que quelques exemples, depuis 20 ans, l'incertitude pèse sur la place de la GS, entre le cycle I et le cycle II, le bouleversement inconséquent de l'année scolaire pose aujourd'hui des problèmes insolubles que l'on tente de masquer derrière une nouvelle consultation nationale et, probablement, un nouveau rapport ...

Même avec des convictions aujourd'hui largement partagées sur la question des redoublements, on voit bien la difficulté à réduire ces derniers tant que le ministre ne prendra pas sa part de responsabilité en modifiant les termes du décret du 6 septembre 1990 qui laisse grande ouverte l'option des redoublements pour réponse pédagogique aux difficultés d'apprentissage.

De là à jeter le bébé avec l'eau du bain, il n'y a qu'un pas que le vénérable institut franchit allègrement en désignant les maillons faibles, les coupables : en creux « *la qualité des enseignants* », mais rassurons-nous sur ce point, la nouvelle organisation de la formation des jeunes enseignants va tout arranger ! En clair et pêle-mêle, les IEN, les directeurs, les programmes, les réformes…

Tout est à jeter !

« *Ni le rôle, ni les responsabilités des directeurs d'école ne sont clairs. Ces derniers souffrent systématiquement d'un manque d'autorité sur leurs collègues. Imagine-t-on un instant un collège fonctionner sans un principal ou un lycée sans un proviseur ? Cette vision a de quoi effrayer… C'est pourtant celle que renvoie le premier degré, c'est à-dire l'étage où se construisent les bases de la réussite ou de l'échec scolaire pour des classes d'âge entières…*

Quant aux inspecteurs, ils ne sont pas assez nombreux pour assumer leur mission et sont contraints de déployer leurs activités en sacrifiant le plus souvent la formation pédagogique comme l'évaluation des enseignants. Il est urgent de s'attaquer à cette situation qui fait de la première marche de notre système scolaire un corps ingouvernable. »

CQFD ! Mettons des « principaux » dans les écoles qui auront autorité pédagogique et évalueront les enseignants, supprimons les inspecteurs, puisque la mastérisation résout ce problème.

Certes, on s'en prend davantage à l'institution qu'aux personnes ; depuis des années, nous œuvrons pour limiter la casse et asseoir tant bien que mal des réformes mal ficelées - dont on peut se demander si l'objectif principal n'est pas moins d'améliorer la situation que de montrer que le ministre en place fait quelque chose en gravant si possible son nom dans le marbre de l'Ecole - et alimenter ainsi de nouvelles pages pour de nouveaux rapports, tous également « *neutres et indépendants* », cela va de soi.

Pourtant, les rapporteurs repèrent bien les fondamentaux de notre mission « *en assurant leurs trois missions traditionnelles : inspection, gestion, animation […] Ils inspectent, évaluent, notent les enseignants et contrôlent les écoles. Enfin, ils jouent un rôle de conseillers de l'inspecteur d'académie et doivent expliquer " tous les aspects de la politique scolaire définie par l'inspecteur d'académie auprès de l'ensemble des personnes concernées " (IG Claus). En ce sens, ils sont les garants des politiques nationales* » (OCDE, « *Améliorer la direction des établissements scolaires* », op. cit. p. 19.

Mais pour l'*Institut Montaigne*, cela n'est que « *fiction* » ! La critique se focalise essentiellement sur l'inspection : « *Les rapports ne sont pas individualisés, le suivi des enseignants, notamment débutants, est quasi inexistant et la régularité des échanges en pâtit également.* »

Si notre rôle est bien perçu comme « *essentiel* », n'est-il pas contradictoire et fâcheux de laisser croire >

qu'en plus des tâches qui les inondent, les IEN « *refileraient* » leur travail aux directeurs d'école, comme s'ils étaient à l'initiative des demandes les plus diverses, comme le relevé des effets immédiats des réformes, les enquêtes, les demandes de bilan déversées du ministère par le canal des recteurs et des DSDEN.

Sans ambigüité le rapport affirme que notre « valeur ajoutée [d'IEN] est très discutée ».

Fiction ? Au moment de la rentrée scolaire, que nous accompagnons du mieux possible pour « *lisser les vagues* », et de l'énergie que nous déployons pour limiter les effets nocifs d'une propulsion sur le terrain d'enseignants sans formation, goûtons le propos !

Pour l'*Institut Montaigne* la formule magique réside dans la création des EPEP ainsi que dans le statut d'un directeur d'école qui recrute ses enseignants, les gère, les évalue et s'assure au quotidien de la conformité et de l'efficacité de leur pratique.

On regrette seulement que dans la liste des personnes « *remerciées ou auditionnées* », il faille chercher en vain quelqu'un qui pourrait ressembler à un inspecteur de terrain, un IEN par exemple, puisqu'il s'agit d'école primaire. Faut-il y voir la spécificité d'une étude « *scientifique* » ou la « *fiction d'un rapport* » objectivement documenté ?

Que l'on s'interroge aussi sur les effets du nouveau recrutement des enseignants sur l'amélioration qualitative de l'école. Et à long terme, quels effets espère-t-on d'une formation professionnelle expéditive qui se focalise sur l'acquisition des premiers gestes professionnels, plus ou moins stéréotypés, au détriment de la formation continue, de l'approfondissement réflexif des pratiques en place, de l'évolution des postures ? Espère-t-on véritablement dépasser un jour la complainte complaisamment victimisante des constats d'échec de l'école primaire qui, une fois de plus, désigne les acteurs directs, enseignants, directeurs et inspecteurs comme fauteurs de troubles ?

Coïncidence du calendrier, une très récente synthèse de l'IGAENR pointe les effets désastreux d'une politique éducative à l'emporte-pièce. Un rapport plus un rapport égale un nouveau rapport, 1+1 = 1 !

Fiction de l'arithmétique ou fonction génétique ?

Quand le postulat repose sur le fait qu'il suffit d'aller longtemps à l'université et d'aimer les enfants pour garantir la réussite de tous les élèves, demandons-nous seulement quel système de qualité, creuset de la réussite pour tous, on espère mettre en place ?

Jean-Pierre Pichaut

Séminaire de Poitiers

Les pièces du puzzle se mettraient-elles en place ?

Du 11 au 13 octobre, se tenait à Poitiers le séminaire national sur l'enseignement des mathématiques à l'école et sur le socle commun de connaissances et de compétences.

Entre analyse des résultats, de la baisse des résultats comparée avec les années antérieures et avec nos voisins OCDEsques... (ça irait de mal en PIRLS !) et orientations pour un nouvel élan (cousin de l'animal fétiche du Père Noël - traîneau de mesures pour décembre ?)

Mais je suis mauvaise langue, il y a eu aussi d'excellents moments entre pairs ainsi que des propositions intéressantes lors des échanges d'expériences.

Donc, entre analyse et perspectives, nous avons eu le plaisir de voir monter à la tribune, Monsieur Macron Bureau des Écoles à la DGESCO, qui a rapidement annoncé la couleur : compte tenu des moyens d'accompagnement mis à disposition sur le terrain (entendez par-là : conseillers pédagogiques et autres formateurs ... enseignants hors la classe !!!) d'un « nous » qui voulait dire « vous », nous avons deux ans pour réussir à redresser la barre. La suite était aussi directe : sinon, la répartition, l'affectation des moyens serait (sera ?) réétudiée...

Le tgv cette fois : très grande vidange !

L'annonce faite à marris : faites une croix dessus !!!

« Nous » étions le lundi 11 octobre vers 15h00. le séminaire venait à peine de commencer.

Monsieur Macron devait déjà partir pour un train qui ne l'attendrait pas... (peut-être un train de mesures imminentes).

Cette courte intervention a bien plombé le climat. Couac qu'il en soit, faut-il s'attendre à travailler plus avec de moins en moins ? Cela annonce-t-il une réforme de type : Pour L'Utilisation Simplifiée de l'Inspection de l'Éducation Nationale... PLUS RIEN ?

Bon, encore ébranlé par ces propos l'annonce du « psschiitt » de la Direction de l'Encadrement vient « court au nez » (et à la barbe) le tout !

Vous allez rire... J'aurais dû me rendre compte du changement de statut lors de ce séminaire.

Chaque IEN présent s'est vu « chargé » de la « lourde » mission de ... ramener au pays un exemplaire pour chacun de ses collègues de l'excellent ouvrage « Le nombre au cycle 2 ». Pour notre département, 65 ouvrages (300 g l'un !!!), 10 kilos de lest chacun.

J'aurais dû comprendre que de cadre je passais brouette, wagon de queue... Les bras m'en tombent encore, sacré changement de posture, de courbure même !

Le pire, c'est que je les ai ramenés ces fameux bouquins !

Vous connaissez la blague des wagons de queue : trop dangereux, faut les supprimer !

Thierry Mercier

Disparition de la Direction de l'Encadrement

Cette direction n'était pas compatible avec une gestion des ressources humaines autocratique et autoritaire … !

Connaissez-vous le nouveau mode de management du Cabinet du ministre de l'Éducation nationale ? Quand un dispositif ne cadre plus avec les orientations politiques, il suffit de le déclarer obsolète ou inadapté.

La dernière victime en date est la direction de l'encadrement qui apparaît soudainement incompatible avec une « *gestion intelligente des ressources humaines* ». Qui a pris cette décision ? Mais tout simplement le Cabinet lui-même, lequel est bien sûr omniscient en matière d'analyse du fonctionnement du système éducatif et fonctionne dans une autocratie de bon aloi.

À quoi bon en effet consulter les personnels et leurs représentants ? Les échanges avec les organisations syndicales apparaissent sans doute à ces dirigeants comme « *inadaptés à une gestion intelligente du pilotage* ». Qu'importe, en effet, qu'il y a quelques semaines le directeur de la DE ait réuni les organisations syndicales représentatives des inspecteurs pour établir avec elles un calendrier social pour l'année scolaire, qu'importe qu'un rendez-vous ait été pris avec ces mêmes organisations pour traiter du problème pendant du reclassement des inspecteurs recrutés par concours en 2007 et déclassés par rapport à leurs collègues recrutés ultérieurement. Ce ne sont après tout « que » 125 collègues, soit 7% du corps qui sont concernés. Qu'importent les axes de réflexion sur lesquels le directeur s'était engagé…

Qu'importe au bout du compte l'avis des cadres, ils peuvent être rassurés : dans la nouvelle gestion imaginée par le ministre et son cabinet, ils n'auront plus à s'interroger puisque qu'ils perdent tout regard sur « *l'intelligence du système* », laquelle relèvera désormais exclusivement du champ politique.

Il faut dire que nous n'avons aucun souci à nous faire : les services de la DGRH ont montré encore tout récemment leur conception de « l'intelligence » en matière de pilotage du système : dans le cadre de l'élaboration des fiches métiers de la Fonction Publique, ces services d'une redoutable et moderne efficacité ont réussi l'exploit de réunir au pied levé quelques inspecteurs recrutés en urgence pour leur faible éloignement de Paris, en négligeant totalement les représentants élus que ce soit pour le corps des IEN ou des IA-IPR. Il est vrai qu'il n'était question que du devenir de ces corps, sujet pour lequel il est évident que, dans les nouvelles représentations du ministère en matière de dialogue social, les organisations syndicales représentatives n'ont rien « d'intelligent » à dire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
14 - 10 - 2010

Cette mesure de suppression de la direction de l'encadrement, prise sans la moindre concertation, s'inscrit malheureusement fort bien dans l'acharnement que met ce ministère à détruire l'École. Celui-ci s'explique sans doute par le fait que notre système éducatif, sur l'inefficacité duquel il est de bon ton politique de gloser, réussit encore malgré les coups qui lui sont portés, à former des populations plus intelligentes que soumises, ce qui est tout à fait « *incompatible avec une gestion des ressources humaines autocratique et autoritaire* » ...

! Le site du SI.EN fait peau neuve

www.sien-unsa-education.org
c'est l'adresse internet du nouveau site de notre syndicat.

Plus convivial avec une interface renouvelée que nous avons voulue plus lisible et plus interactive, il vous informera des actions en cours et communiquera les informations les plus utiles aux IEN.

Connectez-vous aussi souvent que possible, réagissez, participez à la vie syndicale.

Dès votre première visite, n'oubliez pas de créer un compte pour avoir accès à toutes les informations accessibles aux adhérents de notre organisation professionnelle.

MOSART : sortie de crise en vue !

Lors d'une rencontre fédérale avec le ministre de l'Education nationale, Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA et Patrick Roumagnac ont insisté conjointement sur les difficultés générées par le module de saisie des absences et des retenues sur traitement (MOSART).

Ils ont signalé à la fois la lourdeur du dispositif et le caractère inacceptable de l'établissement de listes de grévistes susceptibles de circuler.

À l'issue de ces échanges, Patrick Roumagnac et Michel Volckcrick ont rencontré Pierre-Yves Duwoye, Secrétaire général des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Après l'exposé des difficultés vécues par les inspecteurs sur le terrain, un accord s'est rapidement dessiné autour de la nécessité de revoir le dispositif MOSART pour le rendre plus compatible avec le souhait initial de facilitation des opérations de gestion, tout en prenant en compte le ressenti des personnels concernés et/ou impliqués.

Les représentants du **SI.EN-UNSA Éducation** observent que le nouveau projet prend clairement en compte les objections formulées et constitue une évolution satisfaisante puisqu'elle devrait faciliter la gestion tout en respectant les droits des personnels. Ils apprécient que le rôle confié aux IEN soit cohérent avec leurs responsabilités et leurs missions. Ils soulignent la qualité d'écoute et la réactivité de leurs interlocuteurs et se félicitent de l'annonce selon laquelle le nouveau processus ferait l'objet d'une note d'accompagnement garantissant sa mise en œuvre facilitée sur l'ensemble du territoire.

Les éléments suivants présentent les orientations susceptibles d'être retenues après consultation de Jean-Michel Blanquer, responsable du suivi de MOSART et décision du ministre.

La mise en œuvre rapide des résolutions suivantes qui devraient être arrêtées par le ministre constituera pour nous un test important pour apprécier la capacité de nos interlocuteurs à développer le dialogue social.

Recensement des intentions de grève

Un protocole informatique générera un courrier individuel. Celui-ci précisera aux enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève qu'ils devront faire une déclaration individuelle en ligne s'ils ont renoncé à leur intention initiale et ont travaillé le jour de la grève.

Gestion des courriers

Générés automatiquement, ils seront transmis par l'IEN par envoi groupé au niveau d'une école. Ce dernier devra porter une attention particulière aux situations spécifiques en fonction de sa connaissance du terrain *(par exemple : enseignant déposant un congé de maladie après avoir déclaré son intention de participer à la grève)*.

Identification des personnels susceptibles de faire l'objet d'une retenue sur salaire

Les enseignants ayant renoncé à participer à la grève disposeront d'un délai suffisant pour signaler individuellement, par l'intermédiaire d'une application dédiée en ligne, qu'ils ont effectué leur service. Pendant ce même délai, ils auront la possibilité de prendre attache avec l'IEN s'ils sont dans une situation particulière leur empêchant de mettre en œuvre la procédure de déclaration en ligne ; dans ce cas l'IEN prendra immédiatement attache avec les services de gestion chargés par l'IA-DSDEN de la gestion des opérations de retenue sur salaire.

Observations

Ce nouveau dispositif est rendu possible par une simple adaptation de l'application MOSART. Il permet de réduire et de fiabiliser les opérations de gestion tout en maintenant le principe de déclaration individuelle. Le rôle de l'IEN sera de « *donner de l'intelligence* » au système, ce qui correspond tout à fait à ses missions statutaires. ■

PARTENARIAT

Un partenariat avec les autonomes de Solidarité

Elles se prennent rapidement et se conçoivent facilement, ces initiatives évidentes que la raison

AVRIL-MAI

Dans la dynamique de la préparation de notre Congrès national, où se multiplient des les échanges entre les militants des deux organisations, l'idée germe du renforcement et de la pérennisation de notre relation avec les Autonomes de solidarité Laïque. L'opportunité de la signature d'une convention cadre avec la FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité) apparaît évidente.

8 JUILLET

Une délégation du Bureau national conduite par Patrick Roumagnac accompagné, de Michel Volckcrick et de Franck Montuelle est reçue au siège de la FAS/USU par Roger Cruck, Président, Nicolas Régis Vice-président et Xavier Hee administrateur.

Cette rencontre fait rapidement émerger de larges zones de convergence, tant dans les actions qu'à propos des perspectives de coopération.

Rencontre avec le député Frédéric Reiss

Le 24 octobre 2010

Au-delà de justifications quant aux résultats et aux moyens, sur lesquelles il y aurait à discuter, les propositions faites dans ce rapport nous paraissent intéressantes à plusieurs titres.

Fréric Reiss, député UMP
de la 8e circonscription du Bas-Rhin.
© Photo DNA

Le chapitre sur les écoles du socle commun - qui renvoie à l'idée ancienne de « *l'école fondamentale* » - nous séduit et celui relatif aux IEN qui les positionne sur le pilotage et les recentre sur l'inspection nous convient.

Ces propositions, néanmoins, ne peuvent relever uniquement de l'expérimentation. Elles nécessitent un cadre législatif qui installe ces écoles, met en œuvre le contrat éducatif et définit le pilotage assuré par des inspecteurs du 1er et 2nd degré.

Les points qui sont à éclaircir se situent donc dans l'articulation entre les différentes propositions faites, c'est-à-dire dans les différents chapitres qu'il aurait été bon de relier pour donner de la cohérence à l'ensemble.

Le contrat éducatif - qui remplacerait le projet d'école - se décline sur le 1er degré seulement avec les municipalités. L'école du socle commun - qui renvoie à la continuité 1er et 2nd degrés - suppose une articulation avec un autre niveau de collectivité, ce qui pose un autre problème. On parle des directeurs d'école, pas des principaux, c'est-à-dire qu'on ne dit pas qui pourrait diriger cette « *école du socle* », et dans quelles conditions.

Nous avons rappelé par ailleurs que tout en étant conscients de la réduction de budget imposée à toute la Fonction publique, en France, un élève du 1er degré « coûte » 5300 € contre 6300 € en moyenne dans les pays de l'OCDE, tandis que le « coût » d'un élève du 2nd degré représente 9100 €, ce qui le place nettement au-dessus de la moyenne des élèves OCDE. Évoquer la priorité à consacrer au 1er degré ne peut avoir de sens si l'on continue à lui retirer des moyens.

Le rapport avance l'idée de l'autonomie des établissements, regrettant que les directeurs d'école aient très peu de marge de manœuvre. Nous faisons remarquer au député que même si les chefs d'établissement réclament davantage d'autonomie, ils utilisent mal les marges dont ils disposent pourtant (exemple des emplois du temps faits pour les enseignants et non dans l'intérêt des élèves). Revendiquer l'autonomie dans le respect des objectifs à atteindre est un leurre parce qu'on pourra toujours justifier la difficulté d'atteindre les objectifs préalablement fixés.

La mutualisation des bonnes pratiques nous interpelle également. Il n'est pas sûr que la généralisation d'une pratique efficace dans une classe donne de bons résultats ailleurs. Il serait peut-être bon, en revanche, de s'appuyer davantage sur des travaux de recherche pour mettre en place des procédures pédagogiques plus efficaces. Cela éviterait certainement les débats aussi inutiles que stériles parce que dénués d'arguments sérieux comme on en rencontre aujourd'hui (à l'exemple de la pétition sur les notes à l'école). La proposition peut paraître séduisante, elle risque fort de décevoir.

La discussion très ouverte avec M. Reiss a montré, en tout état de cause, un chargé de mission bien au fait du fonctionnement de l'École et conscient de ses difficultés. Reste à savoir ce que deviendra son rapport et ce que deviendront les pistes qu'il pourra ouvrir suite aux échanges qu'il aura eus avec les divers responsables.

Michel Volckcrick
michel.volckcrick@sien-unsa-education.org

Laïque fédérées par la F.A.S.

éclaire et que justifie une utilité indéniable.

26 NOVEMBRE

Au Salon européen de l'Éducation, après le travail concerté de rédaction d'un texte satisfaisant les parties contractantes, les deux délégations se retrouvent pour la signature de cet accord reproduit sur le site Internet du syndicat.

Il faut envisager la signature de cet accord comme un acte véritablement représentatif de la stratégie poursuivie par le Bureau national en application des motions de notre congrès de Nantes. Il s'agit évidemment d'approfondir le dialogue avec tous les partenaires engagés sur le terrain de l'Education au service de la réussite de tous les élèves. Il s'agit donc, clairement, de conforter durablement, en les rendant pérennes, les liens de solidarité avec celles et ceux qui portent des valeurs analogues aux nôtres.

Le SI.EN rencontre les « enseignants en résistance »

Le 6 octobre 2010 à Carcassonne

L'Université d'été d'août 2010 des « *enseignants en résistance* » avait évoqué la recherche d'un dialogue avec les inspecteurs de l'Éducation nationale. À la suite de cette résolution, le secrétaire général du SI.EN-UNSA Éducation, Patrick Roumagnac, annonçait lors de la conférence de presse de rentrée, sa volonté de rencontrer Alain Refalo « *pour trouver un terrain de convergence* ».

Le SI.EN, en effet, conscient que certains propos, certaines attitudes et les sanctions affectant les « *enseignants en résistance* » allaient à l'encontre de son souci permanent de l'intérêt des élèves, a accepté de rencontrer quelques-uns de leurs responsables pour restaurer un dialogue nécessaire.

Le rappel des faits a montré dans un premier temps des positionnements durs tant du côté des enseignants en résistance qui refusaient ostensiblement d'appliquer les programmes de 2008, de mettre en place l'aide personnalisée ainsi que les évaluations nationales de CE1 et de CM2, que du côté du SI.EN qui a réagi fermement et de plusieurs inspecteurs qui ont parfois manifesté un certain excès de zèle conduisant l'administration à prendre des sanctions à l'encontre de ces enseignants.

De part et d'autre, les deux responsables s'entendent donc pour dire leur volonté de réinstaurer un dialogue qui devrait avoir pour effet d'éviter, en fin de compte, des dérives préjudiciables aux élèves.

Le SI.EN rappelle qu'il est porteur des valeurs de l'UNSA

Il se reconnaît en particulier sur des valeurs citoyennes, et qu'en sa qualité de syndicat majoritaire chez les IEN, il est un syndicat réformiste. A ce titre, le protocole que nous avons signé avec le Ministre Xavier Darcos et qui mettait en avant le principe du pilotage de proximité par les inspecteurs chargés de circonscription, a constitué, à nos yeux, le moyen d'améliorer le fonctionnement du système éducatif.

- À cet égard, le SI.EN estime les programmes de 2008, dans la mesure où ils s'appuient sur le socle de connaissances et de compétences que tout le monde approuve et qu'ils ne remettent pas en question la logique des cycles, n'ont pas à être rejetés en bloc.
- Il s'est opposé d'emblée à l'organisation de la nouvelle semaine scolaire de 4 jours mais il continue de se déclarer favorable à l'aide personnalisée.
- Cette aide personnalisée ne saurait évidemment entraîner des suppressions de postes de RASED dont les missions sont fondamentalement différentes.
- Il est favorable au principe des évaluations nationales tout en reconnaissant que les nouvelles modalités mises en place par la DGESCO ainsi que la période retenue pour les évaluations de CM2 manquent sérieusement de pertinence.

De son côté le « réseau » considère son action comme une action responsable qui se situe sur le terrain pédagogique.

- La désobéissance est assumée et elle dure malgré les menaces.
- Son Université d'été a débouché sur une série de propositions et sur une relance au travers de la « *lettre ouverte de résistance* » adressée au président de la République.
- Il considère que le passage des 26 heures hebdomadaires à 24 heures « *fabrique* » de fait, un échec scolaire et qu'il entraîne la disparition des RASED.
- Pour les élèves concernés par l'aide personnalisée la journée devient particulièrement lourde.
- Certains enseignants du réseau sont opposés aux évaluations nationales dans la mesure où ils mettent en place des évaluations internes parfaitement homologuées.

Plusieurs points d'accord émergent au travers des échanges :

- La formation des enseignants se dégrade fortement : celle des jeunes qui s'appuie davantage sur le compagnonnage que sur une véritable formation professionnelle et qui vise à en faire de simples exécutants ; celle des titulaires qui se réduit dans la plupart des cas aux 18 heures d'animation pédagogique transformées par un superbe coup de baguette magique en « *formation hors temps scolaire* ».
- L'administration a assimilé l'affichage du réseau à une faute professionnelle. Or c'est à l'IEN d'évaluer s'il y a carence professionnelle ou mise en œuvre de liberté pédagogique. C'est l'IEN qui doit pouvoir valider les projets des écoles et les dispositifs mis en place (dont l'aide personnalisée) sans pression hiérarchique.
- L'aide personnalisée peut donc revêtir des formes différentes pour peu que la prise en compte des élèves en difficulté soit effective. Elle se réalise sous la responsabilité des enseignants et des inspecteurs qui en valident les modalités.
- Les évaluations nationales sont un outil pour le maître et pour l'élève. L'organisation des évaluations diagnostiques de CE2 convenait à tous. Les évaluations actuelles ne sont pas satisfaisantes, elles nécessiteraient un « *remaquettage* » et devraient se >

situer en début de CE1 et de CM2 pour permettre aux élèves en difficulté de franchir les paliers 1 et 2 du socle de connaissances et de compétences.

- Les sanctions infligées constituent un échec tant pour l'administration qui n'a pas su trouver un terrain d'entente que pour l'enseignant qui s'est arc-bouté sur ses positions sans trouver de solution alternative.
- Les suppressions de postes d'enseignants sont dénoncées de part et d'autre. Le **SI.EN** affirme qu'il ne pourra pas relayer le discours officiel consistant à dire que « *nous allons faire mieux avec moins de moyens* ». Réduire les moyens c'est diminuer la qualité de l'enseignement et, en particulier, le service rendu aux élèves les plus en difficulté.

En conclusion le **SI.EN** et le *réseau des enseignants en résistance* redisent leur souhait de dialogue et de respect mutuel et arrêtent le principe d'une prochaine rencontre. ■

Compte rendu d'audience

Le 10 septembre 2010 auprès de M. Jean-Robert Pitte Délégué interministériel à l'orientation

Pour la **délégation interministérielle** : MM. Jean-Robert Pitte (DIO), André Roussel
Pour le **SI.EN-UNSA Éducation** : Yvette Destot, Patrick Roumagnac

Après une présentation du syndicat de l'Inspection par Patrick Roumagnac, Yvette Destot souligne, en préambule, que depuis de nombreuses années le Syndicat de l'Inspection est reconnu comme un interlocuteur de premier plan sur les questions liées à l'orientation. Elle ajoute que le **SI.EN** se félicite de retrouver aujourd'hui dans les réformes en œuvre dans le second degré la marque de plusieurs inflexions qu'il avait proposées et la mise à l'index de la vision « *adéquationniste* » de l'orientation portée par Pierre Lunel et relayée par Bernard St Girons dans les débuts de ses fonctions. Le **SI.EN** estime par ailleurs que le dernier projet de la DGESCO - sur les missions des COPSY et des CIO - constitue une base raisonnable de concertation avec le ministre.

Yvette Destot présente ensuite les analyses du **SI.EN** sur les enjeux essentiels des prochaines années :

- l'appropriation par tous les acteurs du système éducatif d'une véritable culture de l'orientation ;
- l'affirmation de l'expertise et de la place des CIO et des COPSY qui passe par un alignement de leur formation (à master 2), de leur recrutement et de leur titularisation sur ceux des professeurs ;
- le pilotage concerté des pratiques et des dispositifs dans la pleine logique de la politique transversale ;
- l'organisation sur les territoires d'un Service public de l'orientation tout au long de la vie, labellisé et incluant les CIO.

Elle souligne que les inspecteurs de l'orientation sont aujourd'hui les seuls détenteurs de l'expertise nécessaire au déploiement de ces priorités, mais qu'ils se heurtent à plusieurs obstacles fonctionnels pour se déployer au niveau académique et régional :

- leur affectation en résidence à l'inspection académique où ils sont requis souvent sur des fonctions vacantes dans des organisations dépouillées par la RGPP ;
- la fracture fonctionnelle (car statutaire) et culturelle sur ces questions avec le corps des IA-IPR alors même que le collège et le LEGT sont leurs territoires communs d'exercice.

Elle propose, dans l'attente d'une perspective de création d'un corps unique d'inspecteurs et de sa spécialité « *Orientation et Education permanente* », ce qui serait cohérent avec les horizons ouverts par le livret personnel de compétences :

- que les inspecteurs de l'orientation soient installés auprès des recteurs ;
- que l'on recrute en nombre suffisant, à master 2 de psychologie de l'éducation et de l'orientation, des COPSY, fonctionnaires stagiaires inspectés pour leur titularisation par les IEN ;
- que l'on invite les universités à intégrer dans les masters professionnels des enseignants, une valence suffisamment approfondie des questions d'orientation et de guidance et à ne pas se satisfaire du mythe de l'immersion en entreprise qui, seule, ne fait pas sens.

Elle conclut en précisant qu'aujourd'hui les services d'orientation de l'Education nationale et les COPSY eux-mêmes sont les plus ardents promoteurs de la nouvelle vision de l'élève et d'une orientation progressive respectueuse des rythmes d'évolution de la personne que portent les réformes du lycée, du lycée professionnel et de la validation des acquis expérientiels, car elles sont porteuses des valeurs et des perspectives humanistes qui sont au cœur de leur éthique professionnelle.

Monsieur Pitte prend acte de notre point de vue et se montre intéressé par les perspectives développées. Notamment, il demande à ses collaborateurs de se pencher sur la question d'une révision du statut, du recrutement des COPSY que la loi Orientation et Formation devrait pouvoir légitimement encadrer.

En conclusion, nous nous déclarons à sa disposition pour envisager ensemble les critères de labellisation des organismes du Service public d'orientation, dans le souci de valoriser la contribution des CIO au cœur d'un réseau partenarial à construire ; et nous affirmons notre adhésion au modèle de référence qu'est pour nous la « *cité des métiers* » de seconde génération et mentionnons aussi la nécessité de spécifier, par une analyse fine sur les territoires, les opportunités et faisabilités, ce pour quoi les inspecteurs de l'orientation sont les mieux placés.

Yvette Destot
yvette.destot@sien-unsa-education.org

Yvette Destot, IEN Information et Orientation décorée de l'ordre de la Légion d'honneur

Notre collègue, Yvette Destot, secrétaire générale adjointe du SI.EN a été décorée par le recteur de l'académie de Créteil, William Marois, ce jeudi 18 novembre à Chelles.

Cette remise s'est déroulée dans le cadre du SIMT (Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie), une manifestation symbolisant parfaitement les engagements de la récipiendaire à l'Education nationale, et un moment fort, empreint d'une grande émotion.

Yvette est devenue Conseillère d'Orientation Psychologue (COP) en 1980 et, dès le départ elle a travaillé à promouvoir la primauté de la maîtrise de la langue, des modes pédagogiques alternatifs et une école plus perméable, qui permette des trajectoires individuelles moins figées. Des idées bien nouvelles à l'époque !

En côtoyant le « vrai monde », elle a pris la mesure de la nécessité de retravailler en entreprise les savoirs instrumentaux de base, comme la lecture, tout en développant des démarches innovantes de valorisation des compétences de personnes peu qualifiées par des méthodes alternatives de construction des savoirs, c'est-à-dire l'acceptation d'une trajectoire moins figée et plus en prise avec la réalité. Bref, une nouvelle conception des compétences humaines qu'elle continue à promouvoir - au travers de la Validation des Acquis de l'Expérience - depuis qu'elle est en charge de l'orientation aux côtés de l'Inspecteur d'académie.

Indéniablement l'école évolue peu à peu. Le Socle commun de connaissances et de compétences et la mise en œuvre du Livret de compétences expérimental participent également de cette évolution vers une formation initiale qui permette à chacun de construire sa réussite à son propre rythme. Quant à la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, elle est devenue un enjeu fondamental, à l'échelon national comme dans l'académie, pour ne laisser personne au bord du chemin.

Le travail continue, aux côtés des CIO et de ses collègues de Seine et Marne, ce département vaste et contrasté où l'innovation est une pratique permanente. *« L'immense honneur qui m'a été fait aujourd'hui me fait désormais devoir d'exemplarité pour transmettre les valeurs d'engagement au service de l'école qui me portent depuis toujours. »*

SI.EN - Section du Haut Rhin

Réunion du 24 septembre 2010

Adhésion au SI.EN

Suite à la décision de 2 collègues de quitter le **SI.EN** pour un autre syndicat d'inspecteurs, échanges d'idées autour des valeurs défendues par le **SI.EN**. Si la défense des intérêts catégoriels est importante pour tous, le souhait d'avoir une réflexion globale sur l'institution est ressenti comme une nécessité. La presse de la FSU semble en l'occurrence pour certains plus porteuse d'idéologie.

Raymond Scheu avance l'écueil de la division des IEN, surtout en ce moment où le système éducatif subit des réformes sans précédents.

Fabienne Schlund évoque la difficulté de se mobiliser de manière unitaire sur des actions, de se mobiliser pour participer à des temps formels comme les congrès (1 seule participante en mai). L'engagement de chacun dans le syndicat est trop dépendant des charges de travail professionnel. Elle rappelle que son engagement à animer la section départementale du **SI.EN** était soumis à certaines conditions et que celles-ci n'ont pas été tenues (co-animation de la section, engagement de tous les syndiqués, le syndicat est ce qu'on en fait). L'avantage du **SI.EN**, même s'il fait face à un désengagement notable des syndiqués, reste quand même la représentation du syndicat dans les différentes instances. Elle rappelle aussi que son mandat d'élue en CAPA l'oblige à aller jusqu'au bout des 4 ans.

On peut déplorer notamment que le **SI.EN** ne réponde pas systématiquement aux questions envoyées quand on le saisit de points précis et que l'affaire de la promotion de 2007 ait été gérée aussi maladroitement par le **SI.EN**.

En conclusion :

La réflexion et les actions peuvent être faites en commun même si tous n'appartiennent pas au même syndicat. On peut dès lors, pour chaque action, trouver *« le plus petit dénominateur commun »*. Quoi qu'il en soit, on a besoin de sentir la cohésion du groupe. Se pose aussi la question de la marge de manœuvre et de ce qu'on accepte ou pas.

Réflexion sur les réformes

Tous regrettent unanimement le manque de temps pour une réflexion générale sur les bouleversements actuels du système éducatif. L'IEN, la secrétaire et l'équipe de circonscription amortissent beaucoup sur le terrain. Le temps d'un déjeuner ne suffit pas à tenir une réflexion. Est décidée un après-midi de réflexion. Fabienne proposera trois dates pour cela.

Au menu :

- l'académisation qui est une culture du 2nd degré avec ses 4 groupes de travail : gestion des personnels, pilotage pédagogique, fonction d'accueil, formation continue ;
- les remplacements ;
- les secrétaires de circonscription, point sur lequel nous devons garder une grande vigilance ;
- la dotation en matériel ;
- le nettoyage ;
- le crédit de 500 €.

Nous n'avons pas eu de réponse de la part de l'IA sur la lettre envoyée à propos de Mosart.

Académie de Lille

Assemblée générale académique du 20 octobre 2010

Rapport d'activité du Responsable académique

Jean-Robert Gagneuil, après avoir volontiers admis les insuffisances de la communication académique évoque les rencontres avec les recteurs successifs, les aides apportées aux collègues en difficulté, les courriers divers portant sur la nomination du doyen du 1er degré, de la part modulable de l'ICA, du passage à la hors-classe, des projets immobiliers du rectorat et de « France-Domaines », des relations avec le national ,des suppressions possibles de secrétariats IEN, etc.

Il déplore la difficulté à mobiliser les collègues face aux mots d'ordre nationaux ou académiques. Il prend acte de la quasi-disparition du SNPI-fsu dans le 62 et souligne la qualité des rapports que les deux départements entretiennent avec nos collègues du SGEN-CFDT.

Rapport d'activité de Joël Colin, RD 62

Joël nous informe de l'élection de son successeur au poste de RD : Hervé Dufour. Il décrit et explique le plaisir qu'il a eu à remplir la fonction de RD par le soutien et l'esprit d'équipe constants que lui ont assurés les collègues les plus expérimentés autant que par la forte et salutaire régénération apportée par les nouveaux collègues qui se rallient massivement au **SI-EN**. Il estime qu'il sera aisé d'intervenir en intersyndicale sur les sujets les plus sensibles, tel que, actuellement, les projets de rationalisation des circonscriptions.

Rapport d'activité d'Alain Dogimont, RD 59

Notre collègue redit la difficulté qu'il y a à mobiliser les collègues du Nord, à les convaincre de respecter et de faire respecter les mots d'ordre (frais de déplacements, Mosart, Ulysse...). Il déplore que les contacts oraux ou écrits qu'il a pu avoir avec le DSDEN aient toujours été décevants. L'aspect « fuyant » de ces échanges perturbe énormément l'efficacité du travail. Convivial, cordial, mais toujours fuyant les vagues. Alain a donné une interview au quotidien La Voix du Nord, qui dit son engagement syndical et l'inquiétude des IEN 1D pour l'avenir de l'école. Enfin, il nous informe de sa succession au poste de RD en la personne de Thierry Mercier.

Rapport d'activité de Régis Decofour, responsable IEN-IET

Il nous fait part de sa prochaine succession.

Lui aussi insiste sur la nécessaire union de toutes nos forces. Il lui semble indispensable de ne pas se couper des IA-IPR (qui pourraient rejoindre l'UNSA pour des raisons de représentativité syndicale) et du SNPDEN. La communication dans le second degré est plus aisée en raison d'une implantation des collègues à Lille. Il évoque la possible suppression d'établissements, confirmant ainsi les paroles de Mme le recteur lors de l'audience du 12 juillet dernier. Il nous informe de la désignation comme doyen d'Hervé Terlynck (IET) et de Mme Lévêque (IIO) comme vice-doyenne, ce qui renforcera les liens entre les deux spécialités.

Élections

Jean-Robert Gagneuil ne souhaite pas se représenter. Joël Colin est candidat. Il explique qu'il n'a comme ambition que de parvenir à faire s'exprimer le **SI.EN** au plan académique d'une seule et même voix ; comme méthode de communiquer régulièrement avec les membres du bureau et de travailler au rassemblement et à la synthèse des points de vue des adhérents recueillis par les RD.

Rapport d'exercice de Marie-Aimée Plouvin, trésorière académique

Les deux commissaires aux comptes disent leur satisfaction d'avoir trouvé des comptes sincères, présentant une stricte cohérence entre les pièces et le tableau comptable.

Marie-Aimée Plouvin est réélue trésorière académique. Claire Pelosse, Arras IV assurera le secrétariat aux côtés du nouveau RD, Hervé Dufour. L'assemblée accepte le principe de la création d'un poste de trésorier académique adjoint qu'assurera Franck Montuelle.

Échanges

La nomination du doyen du collège des IEN du premier degré est bien sûr abordée. C'est notre collègue

Pierre Maladry qui a été désigné à ce poste, Gérard Druon devenant vice-doyen. Il est rappelé que si la démarche rectorale n'a pas reçu, loin s'en faut, notre approbation, il n'en reste pas moins que les collègues sont nommés. Nous devons faire fi de leur appartenance syndicale (Pierre est au **SI.EN** et Gérard au SGEN) pour ne nous attacher qu'à leur fonction. Joël souhaite également que Mme la Rectrice nous fasse part au plus vite de ses intentions en ce domaine, et qu'elle nous informe rapidement des missions du doyen.

En résumé, on dira qu'il ne faut pas manquer cette occasion d'être partie prenante très active de ce nouveau dispositif que nous réclamions depuis bien longtemps. La rectrice est désormais la vraie patronne, ce qui dévitalise l'identité de chaque département mais devrait réactiver les bassins.

Académie de Nantes

Formation à l'enseignement du premier degré : ce qui a changé …

Tandis que les professeurs des écoles stagiaires découvrent leur premier poste et rencontrent, pour nombre d'entre eux, des difficultés prévisibles : continuité de service, relations avec les parents d'élèves, passage d'un statut « protégé » à la responsabilité complète d'une classe …, les étudiants en M1 et M2 s'inscrivent dans les nouveaux parcours de formation aux métiers de l'enseignement.

À l'IUFM des Pays de la Loire, Université de Nantes, la structure générale du master « *Enseignement du premier degré* » peut donner l'impression d'une organisation cohérente et équilibrée. Six blocs en M1, cinq en M2 : savoirs à enseigner et à apprendre, savoirs généraux de l'enseignant, analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves, formation à et par la recherche, parcours à dominante, stages.

Il ressort cependant des échanges avec des formateurs que, quelles que soient la bonne volonté et l'énergie déployée à assurer ces formations, des évolutions profondes ont modifié le paysage de la formation initiale.

Une formation d'abord universitaire

La première modification déterminante est bien qu'une logique de formation universitaire a conduit à un émiettement des enseignements délivrés et une diminution significative de la formation en didactique : 30 % d'horaire de français en moins, à titre d'exemple.

Le mémoire de recherche a sa pleine légitimité dans ce cursus, mais l'Université peine à trouver un personnel d'encadrement suffisant pour assurer ce suivi auprès de l'ensemble des étudiants.

Le besoin de certification de chaque enseignement délivré aboutit à un cumul de fiches et dossiers multiples à remettre dans des délais très serrés (parfois pour très peu d'heures de cours).

Une relation à la classe disjointe

Corollaire du premier point : le rapport au terrain, censé être accentué à travers la dimension professionnalisante du Master, s'est paradoxalement distendu.

En M1, il s'agit de 10 journées d'observation suivies de 10 journées de pratique accompagnée. Encore faut-il pour ces dernières, très attendues des étudiants, trouver, là encore, les ressources suffisantes en maîtres-formateurs, très sollicités, et surtout en maîtres d'accueil temporaire dont beaucoup découvrent cette nouvelle fonction et se forment simultanément aux démarches d'accompagnement d'une pratique d'enseignement.

En M2, cette relation à la classe s'inscrit dans le cadre d'un stage filé de 18 journées réparties sur les trois cycles. La formation en alternance, avec toute la structuration qu'apportait un groupe de référence en continu sur l'année, disparaît au profit d'expériences variées, sans possibilité d'être pleinement reliées avec le parcours de formation initiale.

De plus, compte tenu du nombre important d'étudiants en master, il est probable que les stages en responsabilité, plutôt bien rémunérés, seront prioritairement réservés, selon les académies, aux admissibles au concours. Qu'adviendra-t-il, dans ce cas, de la formation des autres étudiants de M2 ?

Des objectifs éclatés

Dernier point : les enjeux multiples de cette formation universitaire et les statuts différents d'étudiants en M2.

En effet, pour cette seconde année, tous auront à préparer, outre les évaluations liées aux divers enseignements, la soutenance d'un mémoire universitaire, avec ce que cela comporte comme nécessaires exigences scientifiques et méthodologiques. Certains *(combien ?)* auront dans le même temps à assurer la prise en charge des stages en responsabilité. Et les mêmes *(ou un peu moins ?)*, admissibles au concours, auront légitimement en ligne de mire la préparation des épreuves orales d'admission du troisième trimestre tandis que les autres se prépareront aux plus lointains futurs écrits du concours de l'année suivante : à titre d'exemple, pour 500 étudiants à l'IUFM des Pays de la Loire, 120 places ont été mises au concours 2011.

La diversité des enjeux ne constituerait pas une difficulté majeure s'il ne s'agissait de délivrer à tous un même diplôme reposant, comme le prévoient les maquettes de formation, sur des objectifs, des cursus et des évaluations homogènes.

Ainsi, non seulement les années de PE1 et PE2 n'ont pas été refondues dans les nouvelles formations de M1 et M2, comme on pouvait s'en douter, mais surtout la dimension professionnalisante à la préparation du métier de professeur des écoles peine à trouver sa place.

Il manque, décidément, une véritable année de formation professionnelle préparant à exercer le métier complexe de professeur des écoles.

Bernard Achddou
bernard.achddou@sien-unsa-education.org

Odysséo

Une approche dynamique de la Géographie, l'Histoire et les Sciences au Cycle 3, axée sur l'observation et le questionnement, à partir de documents d'une grande richesse.

Conforme 2008 Programmes

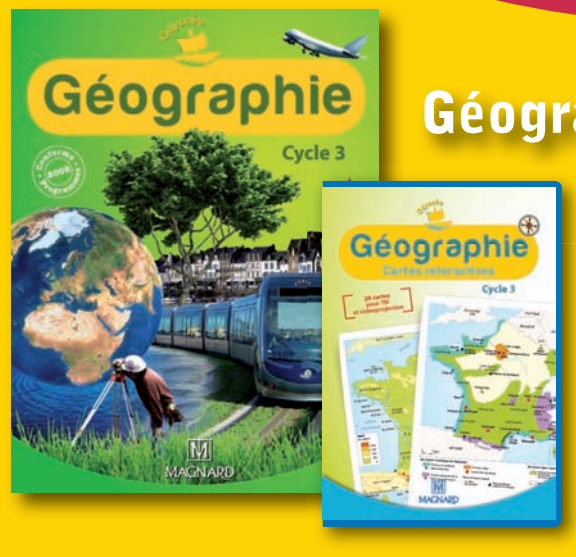

Géographie Cycle 3

- **Un manuel pour l'élève :**
  - des **pages méthode** pour bien maîtriser tous **les outils du géographe**
  - une introduction à l'**Histoire des arts**, en lien avec la géographie
  - des enquêtes pour réinvestir les notions de façon ludique
- **Un guide du maître** proposant une progression concrète sur l'ensemble du cycle et des activités de différenciation
- **Un CD-ROM** contenant **28 cartes interactives** pour la vidéoprojection
- **Des ressources complémentaires** sur www.geo.odysseo.magnard.fr

Histoire et Histoire des arts Cycle 3

- **Un manuel pour l'élève :**
  - **des documents, des récits, des frises**, pour situer les événements et les personnages incontournables de notre Histoire
  - plus de 30 fenêtres sur l'**Histoire des arts**
- **Un guide du maître** offrant tous les outils indispensables à la construction de repères forts chez les élèves
- **Un CD-ROM d'Histoire** contenant **22 frises interactives** pour la vidéoprojection
- **Un CD-ROM d'Histoire des arts** contenant des **séquences interactives** et **analyses d'œuvres** en partenariat avec la **RMN**
- **Des ressources complémentaires** sur www.histoire.odysseo.magnard.fr

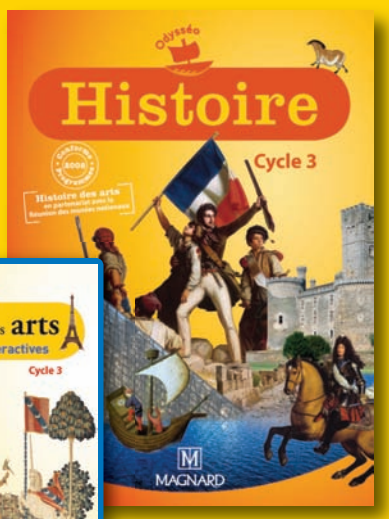

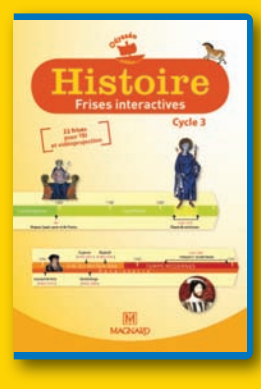

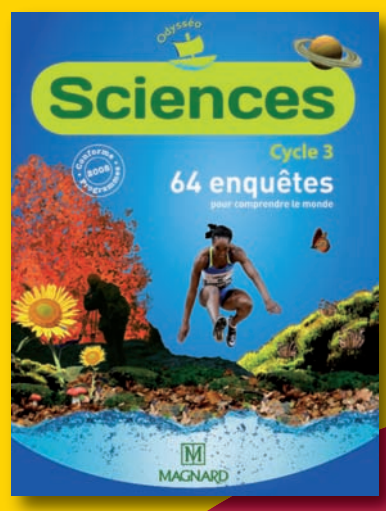

Sciences Cycle 3

- **Un manuel pour l'élève :**
  - **64 enquêtes testées en classe** couvrant les 8 thèmes du programme
  - des **expériences concrètes**
  - **une mini-encyclopédie illustrée** pour favoriser les recherches en autonomie
- **Un guide du maître** facilitant la pratique des sciences avec les élèves
- **Des ressources complémentaires** prêtes à photocopier, à télécharger sur www.sciences.odysseo.magnard.fr

MAGNARD

www.odysseo.magnard.fr

Partenaire du prochain annuaire 2011

Retraites : passage en force, une réforme ratée ... !

Le gouvernement a accéléré l'allure pour bloquer les mobilisations et ignorer les questions de fond.

Les syndicats ont su, dans l'union, imposer les termes du débat, convaincre l'opinion que des voies alternatives existaient malgré l'impasse où le pouvoir campait, enfermé dans ses contre-vérités et son appel à - faussement - négocier.

Aujourd'hui, la réforme est votée, mais elle est massivement rejetée par les Français. De ce passage en force résultera, de façon durable, un désaccord de fond et un profond sentiment d'injustice sociale.

Une réforme injuste

Je relèvement de l'âge minimum de départ à la retraite de 60 à 62 ans accroît les inégalités. Le problème de financement des retraites en 2010 est dû, pour une large part, à la crise économique. La dégradation de l'emploi, le ralentissement de la croissance ont une incidence négative directe sur les rentrées fiscales et sociales. Or, l'on constate que l'impact financier de la réforme sera supporté à 80% par les seuls salariés (19 milliards d'euros en 2018 pour 4 milliards de recettes nouvelles).

Il y a tout lieu de penser que cette réforme, proposée dans l'urgence, ne prévoyant pas de financement au-delà de 2020, ne répond en fait qu'aux exigences de la notation française et à la volonté du gouvernement de crédibiliser la signature de la France sur le marché de la dette publique. Elle ne garantit pas, à long terme, la pérennité de notre système par répartition. Le report des 2 bornes (62 - 67 ans) en réduisant le montant des retraites vise à inciter les salariés à se tourner vers des assurances privées et, à court terme, à produire d'importantes économies.

Une réforme régressive

L'effet induit du recul du droit « à taux plein » sans condition de 65 à 67 ans pèsera plus largement en conduisant certains salariés à partir en retraite avec une pension rabotée : les collègues en fin de carrière n'auront d'autre choix que « *s'accrocher ou partir* » car pour les fonctionnaires, à l'évidence, la question de la pénibilité est inenvisageable.

Au nom des convergences public/privé, les taux de cotisation seront portés de 7,85 % à 10,55 % sur dix années à raison de 0,27 % par an.

A terme, cela correspondra à une perte de onze jours de rémunération dans l'année. Pour un collègue se situant à l'indice majoré 821, cela représentera 135 euros par mois. C'est une perte conséquente dans un contexte marqué par le gel des salaires et, de manière générale, par une disette salariale - la valeur du point d'indice évoluant moins vite que les prix.

Dans ce relevé de mauvaises nouvelles, il nous reste une consolation : la règle des « *six derniers mois* » n'a pas été modifiée compte tenu des différences de rémunération entre le public et le privé, et du fait que la pension des fonctionnaires ne tient pas compte de la totalité de leur rémunération. L'effet destructeur aurait été dramatique, notamment pour les corps de débouchés que nous représentons, nous Inspecteurs de l'Éducation nationale. Il ne fallait pas en rajouter ! …

Une réforme à revoir

Le droit à la retraite est un droit fondamental et notre système de retraite, fondé sur la solidarité entre les générations, un élément constitutif de notre pacte social.

Son évolution doit se construire par le dialogue et la recherche de consensus, mais surtout dans un esprit de justice. La réforme dont nous venons d'hériter est en parfaite rupture avec ces principes. Une autre est possible. Gageons que la question sera de nouveau d'actualité, qu'une préparation plus sérieuse, adossée à un large débat, sera soumise aux français lors d'une très prochaine échéance nationale. ■

en savoir plus

Votre contact pour mieux vous informer :

Jean-Claude Quemin
Représentant des retraités au Bureau national
jean-claude.quemin@sien-unsa-education.org

Contes & légendes …

Combattre l'illettrisme par un charabia mythologique

Priorité absolue ! Comme elle concerne les autres, tous les coups sont permis. Le lexique se modernise et la *Tour de Babel* résonne de mille cris affectant de raisonner.

Pour atteindre cette louable et noble cible de la prévention (ou lutte, comme on voudra), un moyen unique - comme la *« pensée »*. Mais il est magique, a pour doux nom Mélusine. Laquelle vient rejoindre au Panthéon *lolfien* les *Ulysse*, *Sphynx* et autre *Chorus*. On en oublierait chemin faisant qu'elle fut une serpente (potentiellement venimeuse…)

La pythie parlait toujours de sibylline manière ; la voilà plagiée.

Notre Mélusine ainsi détroussée a pour vocation *« d'impacter des indicateurs pour finaliser le tableau de bord pour finaliser le pilotage »*. À vos souhaits !

L'illettrisme a promptement reculé, effrayé par le jargon. De ces *« Femmes savantes réformées »*, les évaluations sont déjà faites, n'en doutons pas. Quelques Roms (ou autres ignares) ayant eu le bon goût de déguerpir impacteront d'autant plus ce performant dispositif ressemblant à s'y méprendre au lit du monstrueux Procuste.

Mélusine se désole d'être devenue fabricant de radars ; *Ulysse* n'en finit pas de s'égarer de *Charybde en Scylla* ; *Chorus* braille des statistiques à la pelle et le *Sphynx* voit avec terreur son socle vaciller, sapé par la dévaluation des finalités.

Finaliser a perdu toute sa couleur existentielle pour aller s'envaser dans le marigot du charabia *lolfien*. On ne termine plus rien car on n'aboutit nulle part en sautant de priorités en urgences… mais on finalise tout : des perroquets bien dressés caquètent à l'envi que c'est moderne.

Il s'agit d'une culture, qu'on se le dise : nulle réunion où le terme sacré ne soit invoqué pour badigeonner de lustre tout ce verbiage abscons.

Ndr : l'expression *« langue de bois »* prend racine dans la démocratie… de *Staline* ! Son avantage incomparable est celui du paravent à l'inaptitude (capacité), l'errance (attitude), l'ignorance (connaissance).

Voilà notre livret du socle ainsi renseigné. *Ouf !*

La langue *Ednat* dénoncée par le volcanologue a fait florès. Quand on connaît la corrélation entre lexique et réussite scolaire, on peut être rassuré pour nos technocrates et autres conseillers de tous poils.

A quand l'application *Patakes*, ou *Sabir*, ou encore *Baragouin* ?....

« On ne s'attendait guère
de voir Ulysse en cette affaire ».

Les IEN et l'École du Socle

À force d'entendre nos responsables parler de *« l'École du Socle »*, à tout propos, je me dis que l'affaire n'est pas loin d'être bouclée dans les esprits des politiques, puisque les cadres s'emparent de l'idée et l'instillent dans les esprits.

Je propose donc que nous soyons moteurs de ce changement s'il doit se faire afin d'en contrôler la mise en œuvre et que cela nous soit favorable en terme de statut.

En effet, qui mieux que les IEN peut piloter, réguler l'école du Socle, qui *« commencerait »* au niveau de la GS de maternelle et se terminerait à l'issue de la classe de troisième des collèges ?

Avec nos collègues IA-IPR EVS, nous sommes qualifiés pour la partie collège et la validation de projets d'établissements en cohérence avec les objectifs du Socle, dans la globalité que cela suppose. Par nature, nos collègues IA-IPR spécialistes de discipline, ne sont pas en capacité de le faire.

Par contre, nous sommes garants aussi de la cohérence des projets des écoles primaires avec les objectifs du socle.

Nous sommes, de fait, les Inspecteurs de l'école obligatoire. Nous sommes compétents aussi pour l'école préélémentaire et sommes souvent moteurs dans les opérations expériences de liaison école-collège. Mieux, dans le mode de régulation des R.A.R ? C'est bien à nous que reviens de poser le *« regard institutionnel »*.

Revendiquons donc ce statut.

De même, je suggère que nous soyons à l'initiative d'expérimentations des EPEP, selon les deux formules en concurrence :

- soit un établissement du premier degré tel qu'envisagé dans les protocoles décrits dans les textes permettant ces expériences : 13 classe primaires (ou groupe scolaire) et plus, avec une limite à 40. Un chef d'établissement et des directeurs adjoints dans chaque structure ;
- soit un établissement du Socle avec un chef d'établissement (principal du collège) avec des principaux adjoints dans chaque école de rattachement.

Dans ce cas, l'IEN est en charge de un à trois secteurs de collèges (selon leur taille) comme *« inspecteur de l'école obligatoire »*.

Il collabore avec les autres inspecteurs (chargés de mission préélémentaire, chargé de l'ASH, IA-IPR des disciplines) pour veiller à la cohérence de l'ensemble avec les missions et objectifs de l'institution.

La circonscription devient dans ce cas, comme elle le fut historiquement, une subdivision de l'Inspection académique et l'IEN un D.S.D.E.N. Adjoint.

Je sais que nos collègues IA-IPR vont s'étrangler … Et alors ? Rien ne les empêche de passer le concours …

Patrick Lambert
RA - Guyane

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian – professeur de français à Montauban.

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

* L'Offre Métiers Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU, mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques.

LOWE STRATEUS

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 e entièrement libéré - RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 108) 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.